

Toute personne souhaitant pratiquer l'équitation au sein du centre équestre Sun Equitation, de façon régulière ou occasionnelle, est tenue de remplir le formulaire d'inscription. Pour toutes inscriptions les cavaliers et leurs représentants légaux s'engagent à accepter et à respecter le règlement intérieur, sans réserve ni restriction. De même, tout visiteur, accepte, par sa présence au sein de l'établissement, les clauses de ce règlement. La responsabilité du centre équestre Sun Equitation ne peut être engagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur. Des sanctions, allant de la mise à pied provisoire jusqu'à l'exclusion avec ou sans restitution du droit d'entrée, peuvent être prises contre toutes personnes ne respectant pas le présent règlement.

Locaux, parking, dépose minute :

Les enfants sont acceptés uniquement sur réservation. L'accès aux locaux est réservé aux usagers ayant pris rendez-vous avec acceptation du chef d'établissement. L'accès au club est strictement interdit sans prise de Rendez-vous. Les véhicules doivent s'arrêter ou stationner sur les aires prévues à cet effet en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours. Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte du centre équestre et au parking. Il est interdit de fumer y compris sur le parking.

Les véhicules à moteur ne doivent pas circuler à plus de 20 kms/h.

Tant qu'ils ne sont pas confiés à un adulte faisant partie de l'équipe Sun Equitation, les enfants sont sous la surveillance de leurs parents ou personnes accompagnantes qui doivent les maintenir hors de portée des équidés, à l'écart des véhicules souhaitant manœuvrer / stationner et veiller à empêcher toute manifestation bruyante.

Fonctionnement :

L'enfant doit être confié à l'heure de son Rendez-vous, à un adulte responsable des activités (monitrice d'équitation ou personnel faisant partie de l'équipe Sun Equitation). Et remis aux parents ou personnes autorisés à la fin des activités. Les parents ou personnes accompagnantes s'engagent à respecter les horaires et prévenir de tout retard par téléphone, pour un retard de plus de 20 minutes, l'enfant ne pourra plus être accepté en cours d'équitation. L'accès aux aires d'évolution est réservé aux pratiquants (enfants pratiquant l'équitation) dans les limites des horaires d'ouverture en présence d'un enseignant d'équitation diplômé d'état. L'enseignant équestre est le principal responsable de la sécurité physique et psychologique des enfants. Il s'engage à appliquer une pédagogie positive et a adopté une attitude respectueuse du rythme de l'enfant. Tout enfants ne respectant pas les règles de sécurités ou étant ingérable au point perturber le groupe sera exclu.

Inscription :

L'inscription en abonnement au Centre équestre Sun Equitation peut être réservée par le versement d'un acompte et sera validé définitivement lors de la réception du règlement intégral suivant les tarifs et modalités des prestations.

Les abonnements sont soumis à un engagement de paiement d'un an et ne sont pas remboursables.

Tout abonnement engage sur les dates qui sont bloquées pour l'enfant et ne peuvent être ni modifiées, ni rattrapées.

Il n'est pratiqué aucun rattrapage ou remboursement des prestations équestres en abonnement.

L'inscription en stages vacances doit être réservée par le versement d'un acompte et après confirmation par e-mail du chef d'établissement. L'annulation ou le report d'une ou plusieurs séances de stage peut se faire pour toute demande justifiée une semaine au minimum avant la date de la prestation. Dépassé ce délais la ou les séances seront dues.

Pour Cause d'intempéries ou dans un cas exceptionnel le centre équestre Sun Equitation peut annuler et reporter une séance.

Tenue :

Une tenue correcte et adaptée est de rigueur. (Tenue d'équitation ou pantalon long, basket ou bottes) et le port du casque conforme à la norme européenne EN 1384 est obligatoire. (Short, sandales, débardeur, T-shirt trop courts sont interdits).

Pour les abonnements annuels Licence et Certificat médical

L'inscription régulière au centre équestre Sun Equitation entraîne la prise de la licence fédérale d'équitation. Seuls les utilisateurs titulaires de la licence fédérale en cours de validité sont couverts par l'assurance liée à celle-ci. Les coordonnées de l'assureur et les limites de garantie figurent sur la licence. Le renouvellement annuel de la licence fédérale doit impérativement être fait chaque année pour ne pas risquer la rupture de couverture d'assurance. Les représentants légaux s'engagent à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation en cas de pratique régulière.

Marjorie LEVY MASCALCHI,
Responsable du centre équestre Sun Equitation.